



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 12365

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le Premier ministre sur le décret n° 2008-1202 du 21 novembre 2008, qui permet de promouvoir des personnes dans l'ordre de la légion d'honneur et dans l'ordre national du mérite directement à des grades supérieurs, sans passer par la voie normale. On constate donc que des personnes ayant parfois le même nombre d'années de services ne sont pas traitées de la même manière, certaines passant directement au grade d'officier ou de commandeur, alors que d'autres ne sont simplement que chevalier. Il souhaite connaître son avis sur ce mécanisme de promotion directe, ainsi que les éventuelles réformes qu'il entendrait y apporter.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12365

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7038

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)